PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Ferme Larose et Frères inc., 137, rang de la Grande-Ligne, lot 3 028 431

Dans le but d'obtenir un permis pour la construction d'une étable et d'un réservoir à ciel ouvert avec augmentation des superficies d'élevage et des unités animales, les normes relatives aux distances séparatrices ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage, soit :

	<u>Requise</u>	<u>Demandée</u>
Maison d'habitation	164,06 m	Étable existante et projetée Maison d'habitation : 96 m Maison d'habitation : 132 m
		Poulaillers existants (4) Maison d'habitation : 101 m Maison d'habitation : 154 m Maison d'habitation : 46 m Maison d'habitation : 94 m
		<u>Plate-forme existante</u> Maison d'habitation : 159 m

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 6 juin 2011, à 20 h 00, au 128, Route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce seizième (16^e) jour de mai deux mille onze (2011).

Louise Trachy, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le seizième (16°) jour de mai 2011, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16 mai deux mille onze (2011).

Louise Trachy, g.m.a. Directrice générale et secrétaire-trésorière